



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 50'000.--  
permettant la réfection de l'escalier situé vers la  
Salle de Paroisse**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le Conseil général ainsi que la Commission Trafic et sécurité ont souvent signalé au Conseil communal que les escaliers du village sont dans un triste état et que leur réfection serait la bienvenue.

Sensible à cette question, le Conseil communal a analysé la situation et vous propose aujourd'hui une première étape de cette réfection globale des escaliers de la localité.

Le tronçon le plus touché se situe aux abords de la Salle de Paroisse, comme l'atteste la photographie ci-dessous :



En complément de cette image, nous vous invitons vivement à vous rendre sur place afin de constater les dégâts.

Selon l'entreprise questionnée à ce sujet, il n'est malheureusement plus possible de réparer cet escalier, qui nécessite une réfection complète.

Afin de diminuer les coûts, le Conseil communal estime qu'il est tout à fait admissible de réduire la largeur actuelle de cet escalier (2m.) à 1m50.

Le devis estimatif obtenu prévoit de ce fait la démolition de l'existant, la réfection totale des fondations, la création de murets, la mise en place d'armatures ainsi que de nouvelles marches en granit et le pose de terre végétale.

Ces travaux sont évalués à fr. 50'000.- TTC, y compris 5% de divers et imprévus.

Dans le futur et au fur et à mesure des disponibilités financières, le Conseil communal vous soumettra d'autres demandes similaires, afin de poursuivre la réfection de ces ouvrages aux Ponts-de-Martel.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

